

LE DISPOSITIF RAPHA 87

Le RAPHA 87 est missionné par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour accompagner les personnes accueillies et les accueillants familiaux dans leur action, afin de :

- Soutenir le projet professionnel des personnes désireuses de devenir accueillant familial en permettant une période de découverte de l'accueil de personnes en situation de handicap ;
- Orienter les personnes qui souhaitent être accueillies dans une famille ;
- Assurer le suivi et l'appui administratif des personnes adultes en situation de handicap bénéficiant d'un accueil familial ;
- Assurer le suivi social et médico-social des accueillis ;
- Contribuer à l'organisation des congés des accueillants familiaux ;
- Organiser la formation continue, et des séances de perfectionnement aux gestes de secourisme des accueillants familiaux.



NOUS CONTACTER

Référente administrative : 05 55 60 93 62
veronique.lacombe@johnbost.fr
Les vendredis de 9h00 à 12h30
Les mercredis par mail

Référente éducative : 07 64 45 86 09
s.duroux@amisdelatelier.org
Du lundi au vendredi 10h à 12h / 14h à 17h



FONDATION
DES AMIS DE L'ATELIER



FONDATION
JOHN
BOST



Autonomie - Innovations - Proximité



La solidarité en action



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site
www.haute-vienne.fr

www.



L'ACCUEIL FAMILIAL

Une rencontre
Un lieu de vie
Un partage



Réseau d'Accompagnement
des Personnes en situation de
Handicap Adultes 87



département
Haute-Vienne

Dispositif financé par le Conseil Départemental
de la Haute-Vienne

L'ACCUEIL FAMILIAL En quoi cela consiste ?

L'accueil familial permet à une personne en situation de handicap de bénéficier d'un accueil permanent ou temporaire à temps complet au sein d'une famille dont l'un des membres adultes a été agréé comme accueillant familial.

La personne accueillie

Ce dispositif s'adresse à des personnes de 18 à 59 ans :

- en situation de handicap relevant du handicap psychique et/ou d'une déficience intellectuelle
- bénéficiant d'une orientation Foyer de vie ou Foyer d'hébergement ou encore EANM
- vivant actuellement à domicile ou en établissement
- dans l'impossibilité de travailler ou pouvant avoir une activité à caractère professionnel au sein d'un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail, mais uniquement à temps partiel.



L'accueil familial représente une solution intéressante pour les personnes qui recherchent un cadre familial leur permettant de se réaliser sur tous les plans (santé, social, familial, culturel, professionnel...) tout en bénéficiant d'une présence aidante et stimulante indispensable à leur bien-être.

L'accueillant familial

L'accueillant familial offre à la personne accueillie un cadre de vie sécurisant, un logement adapté à ses besoins, son âge ou son handicap. Il lui permet de rompre l'isolement en lui apportant écoute, soutien pour renforcer son autonomie, maintenir ses activités sociales et l'accompagner dans la vie de tous les jours. La personne accueillie est l'employeur de l'accueillant familial.

L'accueillant familial est agréé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne. A ce titre, il suit une formation initiale et continue pour consolider les bases de ses missions.

“Une expérience humaine enrichissante et de partage réciproque”



Un mode de vie convivial et adapté



Le bien être dans une maison



Une personne de confiance en continue



Une chambre individuelle



Une vie sociale et culturelle



Le respect de son autonomie, à son rythme



Un projet professionnel humain

- Une activité professionnelle rémunérée, exercée à domicile.
- Un véritable soutien socio-éducatif assuré par le RAPHA 87 : l'accueillant familial n'est "pas seul", il bénéficie d'une aide et d'un accompagnement dans son action